

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Risques professionnels : le privé et le public veulent s'attaquer aux risques routiers

Serge A. MOUSSADJI
Libreville/Gabon

La 27e Journée africaine de la prévention des risques professionnels, organisée mercredi passé par la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), a été l'occasion de rappeler qu'il faut une nouvelle approche sur la prévention du risque routier.

Ces thématiques, de prime abord opposées, ont été utilisées pour démontrer que des éléments

comme les accidents de trajet (événement soudain et imprévu qui a causé un dommage corporel et qui s'est produit notamment entre la résidence et le lieu de travail) nécessitent une prise en charge optimale dans la politique de sécurité et santé au travail. Christophe Eyi, administrateur provisoire la CNSS, a ainsi réuni, dans un hôtel de la place, les experts de la Caisse nationale de sécurité sociale, d'assureurs comme Nsia et AXA, la DGSST, la Direction générale de la

sécurité routière, la préfecture de police et TotalÉnergies, entre autres, sous l'égide du ministère de la Santé et des Affaires sociales, pour redéfinir la synergie entre les acteurs publics et les privés. Car l'un des problèmes à résoudre est la réticence, selon le ministre de la Santé Guy-Patrick Obiang Ndong, des assureurs à indemniser à temps les personnes ayant connu un accident de la route. Au point que la CNSS et la Cnamgs doivent prendre le relais. "Mais le plus important est de ne plus attendre que la catastrophe arrive. Comme il faut arrêter de mettre l'argent avant toute intervention. Il faut que les certificats médicaux



Photo: DR

Guy-Patrick Obiang Ndong et Christophe Eyi suivant un exposé sur la sécurité routière.

ou les alcootests deviennent la norme", a-t-il expliqué. Pour les participants, l'objectif, à long terme, est de revoir complètement le cadre juridique et institutionnel, concevoir et

mettre en œuvre des stratégies novatrices pour juguler le phénomène des risques routiers dont les familles et entreprises sont les premières à ressentir les effets.

Fête du Travail : lundi 1er mai férié, chômé et payé

Le ministre de l'Emploi, de la Fonction publique et du Travail porte à la connaissance des employeurs et travailleurs ainsi qu'à toute la communauté nationale que, conformément aux dispositions du décret n° 00727/PR/MTEFP du 29 juin 1998, réglementant le régime des jours fériés en République gabonaise et modifié en son article 2 par le décret N° 000484/PR/MTE du 26 mai 2004, la journée du lundi 1er mai 2023, marquant la "Fête du Travail" est déclarée fériée, chômée et payée sur toute l'étendue du territoire national.

Le clin d'œil de *lybek*



Statut de l'artiste : place à l'audition à l'Assemblée nationale

Frédéric Serge LONG
Libreville/Gabon

DEUX semaines après avoir été adoptée par la deuxième Chambre du Parlement (le Sénat), la loi portant statut de l'artiste et des acteurs culturels en République gabonaise était débattue, hier, à la première Chambre (l'Assemblée nationale). C'est le ministre en charge de la Culture et des Arts, Max Samuel Oboumadjogo, qui s'est personnellement chargé de défendre ce dossier face aux députés, comme il y a 14 jours devant les sénateurs. "L'artiste vit-il bien au Gabon ? Avez-vous le sentiment qu'une fois le rideau de sa célébrité folklorique baissé, il est véritablement heureux de sa condition ?", leur a-t-il posé comme question. Prenant l'exemple de notre hymne national "La Concorde", composé par Georges Damas Aleka, de la beauté de ses



Photo: DR

Les artistes et acteurs culturels sont allés nombreux soutenir le ministre Max Samuel Oboumadjogo.

vers ainsi que de la cadence qui rythme son exécution à chaque circonstance, le ministre de la Culture et des Arts a dit éprouver de l'admiration pour toutes ces personnes qui, à une certaine époque, avaient tellement senti le Gabon vibrer en eux. Débordant ainsi nos petites querelles politiciennes, ethniques ou tribales. "Comme vous et moi, les acteurs culturels veulent prendre part à la vie du pays et s'y sentir utiles. Utiles pour eux-mêmes certes, utiles pour leurs familles également, utiles pour leur

patrie, surtout (...) Nos artistes ne veulent plus être des citoyens entièrement à part, mais plutôt des citoyens à part entière", s'est-il adressé aux députés. Nombreux à le soutenir à l'occasion de cette audition, les artistes et acteurs culturels voient en ce second examen de la loi, une véritable lueur d'espoir. "C'est un moment historique. La preuve que ce combat depuis de longues années est en voie d'achèvement", ont, par exemple, confié Mathass Mouity et Farhyx Demoussa du groupe Communauté black.